



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_013_PM

Objet : Autorisation nacelle sur le trottoir Cours Victor Hugo

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par la société « CG ALPILLES » sise à MOLLEGES (13940), sollicitant l'autorisation d'installer un camion nacelle cours Victor Hugo à Mallemort afin de procéder à la réfection des volets du bâtiment « Foyer Béthanie » du :

Jeudi 8 au jeudi 29 février 2024 inclus.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

ARRETE :

Article 1 : La société « CG ALPILLES », sise à Mollèges (13940), est autorisée à installer un camion nacelle sur le trottoir cours Victor Hugo à Mallemort afin de procéder à la réfection des volets du bâtiment « Foyer Béthanie » à Mallemort **du jeudi 8 au jeudi 29 février 2024 inclus.**

Article 2 : La société « CG ALPILLES » installera son camion nacelle et sécurisera le lieu cité à l'article 1. A la fin des travaux, le responsable veillera à la propreté des lieux

Article 3 : la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice générale des services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- CG Alpilles à Mollèges

Fait à Mallemort, le 05/02/2024

Maire de Mallemort
Hélène GENTE

